

Nouveaux tarifs appliqués à partir du 01 septembre 2022

Sur proposition de Mme Valérie Cargouët, le Conseil adopte les différents montants de la participation demandée aux familles en fonction du quotient familial pour le service enfance jeunesse à partir du 01 septembre 2022

Le montant de la participation demandée aux familles est déterminé en fonction du quotient familial et du nombre de jours selon les tableaux suivants :

ACCUEIL DE LOISIRS 3-11 ANS

1° ACCUEIL DE LOISIRS - MERCREDI -					
Tarif famille résidant sur Mouzillon			Tarif famille résidant hors commune		
Quotient familial	Inscription à la demi-journée hors repas	Prix du repas	Quotient familial	Inscription à la demi-journée hors repas	Prix du repas
0 à 599	2,06 €	3,65	0 à 599	3,19 €	4,75
600 à 799	2,76 €	3,8	600 à 799	4,23 €	4,94
800 à 899	4,75 €	3,85	800 à 899	7,24 €	5,01
900 à 1049	6,09 €	3,9	900 à 1049	9,23 €	5,07
1050 à 1199	7,42 €	3,95	1050 à 1199	11,23 €	5,14
1200 à 1399	9,77 €	4,01	1200 à 1399	14,75 €	5,22
1400 à 1599	11,44 €	4,05	1400 à 1599	17,26 €	5,27
1600 à 1899	13,11 €	4,11	1600 à 1899	19,76 €	5,35
1900 à 2100	14,78 €	4,17	1900 à 2100	22,25 €	5,43
Plus de 2100	16,70 €	4,23	Plus de 2100	25,16 €	5,5

2° ACCUEIL DE LOISIRS - VACANCES SCOLAIRES -						
Tarif famille résidant sur Mouzillon						
Quotient familial	Inscription à la semaine de 5 jours ouvrables hors prix du repas	Prix du repas pour une semaine de 5 jours	Inscription à la semaine de 4 jours ouvrables hors prix du repas	Prix du repas pour une semaine de 4 jours	Inscription à la journée hors prix du repas	Prix du repas pour une journée
0 à 599	15,39 €	18,25 €	11,97 €	14,60 €	3,42 €	3,65 €
600 à 799	20,58 €	19,00 €	16,01 €	15,20 €	4,58 €	3,80 €
800 à 899	35,60 €	19,25 €	27,69 €	15,40 €	7,91 €	3,85 €
900 à 1049	45,59 €	19,50 €	35,47 €	15,60 €	10,13 €	3,90 €
1050 à 1199	55,58 €	19,75 €	43,23 €	15,80 €	12,35 €	3,95 €
1200 à 1399	73,21 €	20,05 €	56,94 €	16,04 €	16,27 €	4,01 €
1400 à 1599	85,74 €	20,25 €	66,69 €	16,20 €	19,06 €	4,05 €
1600 à 1899	98,23 €	20,55 €	76,40 €	16,44 €	21,83 €	4,11 €
1900 à 2100	110,71 €	20,85 €	86,11 €	16,68 €	24,61 €	4,17 €
Plus de 2100	125,22 €	21,15 €	97,40 €	16,92 €	27,83 €	4,23 €

3° ACCUEIL DE LOISIRS - VACANCES SCOLAIRES -

Tarif famille résidant hors Mouzillon

Quotient familial	Inscription à la semaine de 5 jours ouvrables hors prix du repas	Prix du repas pour une semaine de 5 jours	Inscription à la semaine de 4 jours ouvrables hors prix du repas	Prix du repas pour une semaine de 4 jours	Inscription à la journée hors prix du repas	Prix du repas pour une journée
0 à 599	23,08 €	23,75 €	17,95 €	19,00 €	5,13 €	4,75 €
600 à 799	30,86 €	24,70 €	24,00 €	19,76 €	6,86 €	4,94 €
800 à 899	53,40 €	25,05 €	41,53 €	20,04 €	11,87 €	5,01 €
900 à 1049	68,38 €	25,35 €	53,19 €	20,28 €	15,20 €	5,07 €
1050 à 1199	83,36 €	25,70 €	64,84 €	20,56 €	18,53 €	5,14 €
1200 à 1399	109,80 €	26,10 €	85,40 €	20,88 €	24,40 €	5,22 €
1400 à 1599	128,60 €	26,35 €	100,02 €	21,08 €	28,58 €	5,27 €
1600 à 1899	147,33 €	26,75 €	114,60 €	21,40 €	32,74 €	5,35 €
1900 à 2100	166,06 €	27,15 €	129,16 €	21,72 €	36,90 €	5,43 €
Plus de 2100	187,82 €	27,50 €	146,08 €	22,00 €	41,75 €	5,50 €

4° Tarification péri-accueil et petit déjeuner – Toutes familles –

Quotient familial	tarif 1/2 h péricentre	
	Famille résidant sur la commune	Famille résidant HORS commune
0 à 599	0,55	0,72
600 à 799	0,71	0,93
800 à 899	0,87	1,14
900 à 1049	1,02	1,33
1050 à 1199	1,21	1,58
1200 à 1399	1,40	1,82
1400 à 1599	1,61	2,1
1600 à 1899	1,82	2,37
1900 à 2100	2,04	2,66
Plus de 2100	2,24	2,92

☞ Possibilité de prendre le petit déjeuner avant 8h00

☞ Famille résidant sur la commune : (0,84 €)

☞ Famille hors commune : (1.09 €)

5°/ Les mini camps seront facturés sur le principe suivant :

- Un mini camp d'une semaine complète (5 jours + 4 nuits) sera facturé selon la participation demandée aux familles pour une semaine complète de 5 jours + la participation pour une semaine incomplète (4 jours).
- Un mini camp de 4 jours et 3 nuits sera facturé selon la participation demandée aux familles pour une semaine de 4 jours ouvrables + 3 jours
- Un mini camp de 3 jours et deux nuits sera facturé selon la participation demandée aux familles pour une semaine complète de 5 jours
- Un mini camp de 2 jours et 1 nuit sera facturé 3 jours.

6°/ Les réductions

En cas d'inscription de plusieurs enfants pour une même famille à l'accueil de loisirs sur une période de facturation identique :

Réduction de 10% par enfant supplémentaire présent sur la même période au même service.

7°/ Dépassement d'horaires

Au-delà de 19H, la participation financière demandée aux familles s'élève à 10 € par demi-heure entamée.

8°/ Réservation non effectuée

Toute réservation non effectuée dans les temps sera majorée de 3 € par jour et par enfant

ACTIVITES PERI EDUCATIVES et ESPACE CM

Quotient familial	tarif 1/4 h activité	
	Famille résidant sur Mouzillon	Famille hors commune
0 à 599	0,54	0,71
600 à 799	0,56	0,73
800 à 899	0,61	0,8
900 à 1049	0,65	0,85
1050 à 1199	0,68	0,89
1200 à 1399	0,75	0,98
1400 à 1599	0,77	1,01
1600 à 1899	0,79	1,03
1900 à 2100	0,81	1,06
Plus de 2100	0,84	1,1

RESTAURANT SCOLAIRE - PAUSE MERIDIENNE

1°/ Tarifs usuels

Quotient familial	Tarif repas	tarif animation	Tarif repas	tarif animation
	Tarif résidant sur Mouzillon		Tarif résidant HORS Mouzillon	
0 à 599	1	0,16	1	0,21
600 à 799	1	0,18	1	0,24
800 à 899	3,85	0,19	5,01	0,25
900 à 1049	3,9	0,2	5,07	0,26
1050 à 1199	3,95	0,21	5,14	0,28
1200 à 1399	4,01	0,22	5,22	0,29
1400 à 1599	4,05	0,24	5,27	0,32
1600 à 1899	4,11	0,25	5,35	0,33
1900 à 2100	4,17	0,26	5,43	0,34
Plus de 2100	4,23	0,27	5,5	0,36

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum. Une aide financière de 3€ par repas est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10.000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires.

2°/ Tarif particulier pour les enfants présentant des contraintes de régime très lourdes obligeant les parents à préparer les repas.

- Le coût de la prestation est déterminé sur la base du prix du repas moins le coût de la matière première (1.44 € pour les enfants scolarisés en maternelle, 1.54 € pour les primaires.)

Quotient familial	Tarif enfant maternel	Tarif enfant primaire	tarif animation	Tarif enfant maternel	Tarif enfant primaire	tarif animation
	Tarif résidant sur Mouzillon			Tarif résidant HORS Mouzillon		
0 à 599	2,13	2,02	0,16	2,77	2,63	0,21
600 à 799	2,18	2,08	0,18	2,84	2,71	0,24
800 à 899	2,23	2,13	0,19	2,9	2,77	0,25
900 à 1049	2,28	2,18	0,2	2,97	2,84	0,26
1050 à 1199	2,33	2,23	0,21	3,03	2,9	0,28
1200 à 1399	2,38	2,28	0,22	3,1	2,97	0,29
1400 à 1599	2,44	2,33	0,24	3,18	3,03	0,32
1600 à 1899	2,49	2,38	0,25	3,24	3,1	0,33
1900 à 2100	2,54	2,44	0,26	3,31	3,18	0,34

ANIMATION PREADOS 11-13 ANS -

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF, des animations sont proposées aux jeunes âgés de 11 à 13 ans

Le montant de la participation financière demandée aux familles est déterminé en fonction du quotient familial, de la nature des activités et de la commune de résidence :

Il est entendu par « période » le temps représenté par des vacances scolaires + semaines scolarisées jusqu'aux prochaines vacances scolaires non incluses.

Période 1 : Vacances d'été + semaines scolarisées qui suivent jusqu'aux vacances de la Toussaints non incluses

Période 2 : Vacances de la Toussaint + semaines scolarisées qui suivent jusqu'aux vacances de Noël non incluses

Période 3 : Vacances de Noël + semaines scolarisées qui suivent jusqu'aux vacances d'hiver non incluses

Période 4 : Vacances d'hiver + semaines scolarisées qui suivent jusqu'aux vacances de printemps non incluses

Période 5 : Vacances de printemps + semaines scolarisées qui suivent jusqu'aux vacances d'été non incluses

1°/ Accès à la maison des préados et aux activités locales non spécifiques, aux activités spécifiques nécessitant l'intervention d'un prestataire de service

TABLEAU A

	Famille résidant sur Mouzillon	Famille hors commune
Cotisation période 1 (vacances d'été + mercredi suivant jusqu'à la Toussaint)	10.50 €	13.65 €
Cotisation période 2, 3, 4, 5 (petites vacances scolaires)	6.50 €	8.45 €

2°/ Accès à l'activité théâtre

Une participation/adhésion de 15 € par année scolaire est exigée.

3°/ Prix du repas.

Le prix du repas est différencié selon le coût de revient :

Tableau B :

Quotient familial	REPAS API	REPAS FAST FOOD	REPAS API	REPAS FAST FOOD
	Famille résidant sur Mouzillon		Famille hors commune	
0 à 599	3,65	7,30 €	4,75 €	9,50 €
600 à 799	3,8	7,60 €	4,94 €	9,88 €
800 à 899	3,85	7,70 €	5,01 €	10,02 €
900 à 1049	3,9	7,80 €	5,07 €	10,14 €
1050 à 1199	3,95	7,90 €	5,14 €	10,28 €
1200 à 1399	4,01	8,02 €	5,22 €	10,44 €
1400 à 1599	4,05	8,10 €	5,27 €	10,54 €
1600 à 1899	4,11	8,22 €	5,35 €	10,70 €
1900 à 2100	4,17	8,34 €	5,43 €	10,86 €
Plus de 2100	4,23	8,46 €	5,50 €	11,00 €

4°/ Supplément pour accès aux activités spécifiques nécessitant l'intervention d'un prestataire de service.

TABLEAU C

Lors d'une activité spécifique nécessitant un transport et / ou un intervenant spécialisé, un supplément sera demandé aux familles selon le tableau ci-dessous.

SORTIES – Famille résidant sur la commune					
Quotient familial	tarif 1	tarif 2	tarif 3	tarif 4	tarif 5
0 à 599	2,37 €	5,11 €	7,16 €	9,20 €	11,25 €
600 à 799	2,60 €	5,74 €	7,92 €	10,12 €	12,31 €
800 à 899	3,19 €	7,29 €	9,84 €	12,35 €	14,89 €
900 à 1049	3,79 €	8,87 €	11,73 €	14,61 €	17,48 €
1050 à 1199	4,41 €	10,44 €	13,64 €	16,85 €	20,05 €
1200 à 1399	5,00 €	12,05 €	15,60 €	19,12 €	22,68 €
1400 à 1599	5,61 €	13,61 €	17,50 €	21,38 €	25,26 €
1600 à 1899	6,20 €	15,18 €	19,40 €	23,61 €	27,83 €
1900 à 2100	6,80 €	16,75 €	21,29 €	25,86 €	30,41 €
Plus de 2100	7,47 €	18,52 €	23,48 €	28,42 €	33,39 €

SORTIES – Famille HORS commune					
Quotient familial	tarif 1	tarif 2	tarif 3	tarif 4	tarif 5
0 à 599	3,07 €	6,64 €	9,30 €	11,96 €	14,62 €
600 à 799	3,38 €	7,45 €	10,29 €	13,15 €	16,01 €
800 à 899	4,14 €	9,47 €	12,79 €	16,06 €	19,36 €
900 à 1049	4,93 €	11,53 €	15,27 €	18,99 €	22,72 €
1050 à 1199	5,73 €	13,56 €	17,73 €	21,90 €	26,06 €
1200 à 1399	6,51 €	15,65 €	20,26 €	24,87 €	29,48 €
1400 à 1599	7,28 €	17,69 €	22,75 €	27,79 €	32,84 €
1600 à 1899	8,07 €	19,73 €	25,22 €	30,69 €	36,18 €
1900 à 2100	8,83 €	21,77 €	27,68 €	33,61 €	39,52 €
Plus de 2100	9,71 €	24,08 €	30,51 €	36,95 €	43,40 €

Sortie tarif 1 : Piscine, cinéma

Sortie tarif 2 : Bowling, patinoire, ½ journée raid aventure, ½ journée découverte,

Sortie tarif 3 : Foot in door, lasergame, journée découverte, accrobranche, escalade, canoë kayak, bubble foot, intervenant

Sortie tarif 4 : Raid aventure journée complète, escape game, airsoft

Sortie tarif 5 : Parc aquatique et de loisirs

5°/ Participation des familles pour un mini camp de 5 jours, 4 nuits

Tableau D

MINI CAMPS 11-13 ANS					
Tarif famille résidant sur Mouzillon			Tarif famille résidant hors commune		
Quotient familial	5 jours	Repas	Quotient familial	5 jours	Repas
0 à 599	30,78 €	36,50 €	0 à 599	40,02 €	47,45 €
600 à 799	41,15 €	38,00 €	600 à 799	53,49 €	49,40 €
800 à 899	71,19 €	38,50 €	800 à 899	92,54 €	50,05 €
900 à 1049	91,17 €	39,00 €	900 à 1049	118,53 €	50,70 €
1050 à 1199	111,15 €	39,50 €	1050 à 1199	144,49 €	51,35 €
1200 à 1399	141,51 €	40,10 €	1200 à 1399	183,95 €	52,13 €
1400 à 1599	176,36 €	40,50 €	1400 à 1599	229,26 €	52,65 €
1600 à 1899	196,45 €	41,10 €	1600 à 1899	255,38 €	53,43 €
1900 à 2100	211,55 €	41,70 €	1900 à 2100	275,00 €	54,21 €
Plus de 2100	235,34 €	42,30 €	Plus de 2100	305,94 €	54,99 €

6°/ Masque

En fonction des protocoles sanitaires en vigueur, le masque peut être obligatoire pour les plus de 11 ans lors des activités ou déplacements. Il appartient aux familles de fournir le masque à leurs enfants. En cas d'oubli, les animateurs fourniront un masque jetable aux préados qui sera facturé 1€ pièce

7°/ En cas d'inscription de plusieurs enfants pour une même famille :

Ces réductions s'appliquent lorsque plusieurs enfants d'une même famille participent à des activités proposées par le service préados sur une période identique.

Réduction de 10% par préados supplémentaire présent sur la même période au même service.

ANIMATION JEUNESSE 13-17 ANS -

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF, des animations sont proposées aux jeunes âgés de 13 à 17 ans

Le montant de la participation financière demandée aux familles est déterminé en fonction du quotient familial, de la nature des activités et de la commune de résidence :

1°/ Accès au club des jeunes, aux sorties et aux activités locales non spécifiques

Tableau A : Une adhésion de 15 € pour une année est exigée.

2°/ Accès à l'activité théâtre

Tableau A : Une participation/adhésion de 15 € par année scolaire est exigée.

3°/ Prix du repas.

Le prix du repas est différencié selon le coût de revient :

Tableau B :

Quotient familial	REPAS prestataire	REPAS FAST FOOD	REPAS API	REPAS FAST FOOD
	Famille résidant sur Mouzillon		Famille hors commune	
0 à 599	3,65	7,30 €	4,75 €	9,50 €
600 à 799	3,8	7,60 €	4,94 €	9,88 €
800 à 899	3,85	7,70 €	5,01 €	10,02 €
900 à 1049	3,9	7,80 €	5,07 €	10,14 €
1050 à 1199	3,95	7,90 €	5,14 €	10,28 €
1200 à 1399	4,01	8,02 €	5,22 €	10,44 €
1400 à 1599	4,05	8,10 €	5,27 €	10,54 €
1600 à 1899	4,11	8,22 €	5,35 €	10,70 €
1900 à 2100	4,17	8,34 €	5,43 €	10,86 €
Plus de 2100	4,23	8,46 €	5,50 €	11,00 €

4°/ Supplément pour accès aux activités spécifiques nécessitant l'intervention d'un prestataire de service.

TABLEAU C

Lors d'une activité spécifique nécessitant un transport et / ou un intervenant spécialisé, un supplément sera demandé aux familles selon le tableau ci-dessous.

SORTIES – Famille résidant sur la commune					
Quotient familial	tarif 1	tarif 2	tarif 3	tarif 4	tarif 5
0 à 599	2,37 €	5,11 €	7,16 €	9,20 €	11,25 €
600 à 799	2,60 €	5,74 €	7,92 €	10,12 €	12,31 €
800 à 899	3,19 €	7,29 €	9,84 €	12,35 €	14,89 €
900 à 1049	3,79 €	8,87 €	11,73 €	14,61 €	17,48 €
1050 à 1199	4,41 €	10,44 €	13,64 €	16,85 €	20,05 €
1200 à 1399	5,00 €	12,05 €	15,60 €	19,12 €	22,68 €
1400 à 1599	5,61 €	13,61 €	17,50 €	21,38 €	25,26 €
1600 à 1899	6,20 €	15,18 €	19,40 €	23,61 €	27,83 €
1900 à 2100	6,80 €	16,75 €	21,29 €	25,86 €	30,41 €
Plus de 2100	7,47 €	18,52 €	23,48 €	28,42 €	33,39 €

SORTIES – Famille HORS commune					
Quotient familial	tarif 1	tarif 2	tarif 3	tarif 4	tarif 5
0 à 599	3,07 €	6,64 €	9,30 €	11,96 €	14,62 €
600 à 799	3,38 €	7,45 €	10,29 €	13,15 €	16,01 €
800 à 899	4,14 €	9,47 €	12,79 €	16,06 €	19,36 €
900 à 1049	4,93 €	11,53 €	15,27 €	18,99 €	22,72 €
1050 à 1199	5,73 €	13,56 €	17,73 €	21,90 €	26,06 €
1200 à 1399	6,51 €	15,65 €	20,26 €	24,87 €	29,48 €
1400 à 1599	7,28 €	17,69 €	22,75 €	27,79 €	32,84 €
1600 à 1899	8,07 €	19,73 €	25,22 €	30,69 €	36,18 €
1900 à 2100	8,83 €	21,77 €	27,68 €	33,61 €	39,52 €
Plus de 2100	9,71 €	24,08 €	30,51 €	36,95 €	43,40 €

Sortie tarif 1 : Piscine, cinéma

Sortie tarif 2 : Bowling, patinoire, ½ journée raid aventure, ½ journée découverte,

Sortie tarif 3 : Foot in door, lasergame, journée découverte, accrobranche, escalade, canoë kayak, bubble foot, intervenant

Sortie tarif 4 : Raid aventure journée complète, escape game, airsoft

Sortie tarif 5 : Parc aquatique et de loisirs

5°/ Masque

En fonction des protocoles sanitaires en vigueur, le masque peut être obligatoire pour les plus de 11 ans lors des activités et déplacements. Il appartient aux familles de fournir le masque à leurs enfants. En cas d'oubli, les animateurs fourniront un masque jetable aux jeunes qui sera facturé 1€ pièce.

6°/ En cas d'inscription de plusieurs enfants pour une même famille :

Ces réductions s'appliquent lorsque plusieurs enfants d'une même famille participent à des activités proposées par le service jeunesse sur une période identique.

Réduction de 10% par jeune supplémentaire présent sur la même période au même service.

TEENS PARTY –

Le service enfance jeunesse organise annuellement une soirée dénommée « Teens party » réunissant tous les enfants de la commune scolarisés en CM2 et sixième. Il est demandé aux familles une participation de 3 € par enfant pour couvrir une partie des frais de fonctionnement.

DIVERS –

1°/ Le tarif pour un repas adulte

Le tarif pour un repas pris au restaurant scolaire est fixé à : 5.50 €

2°/ La participation financière prise en charge par le département pour les enfants concernés par l'aide sociale à l'enfance sera calculée sur la tranche de quotient familial maximale.

3°/ Enfants de personnel communal

Les enfants des agents municipaux bénéficieront du tarif communal.